



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 18 février 2016
Convocation des conseillers :
le 18 février 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 26 février 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Andre Zwalty, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischio, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Annette Hildgen, Evry Wohlfarth, Zénon Bernard, Laurent Bittgen, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 13.2. Engagement par l'Office Social d'un assistant social (m/f) à plein temps; information

Vu la convention conclue entre l'Etat du Grand Duché de Luxembourg - Ministère de la Famille et de l'Intégration et l'Office Social d'Esch-sur-Alzette en date du 30 mai 1988 portant création d'un service régional d'action sociale conformément à l'article 13 de la loi du 26 juillet 1986 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti;

Vu la délibération du Conseil Communal du 29 août 1988 avisant favorablement la convention précitée;

Vu l'approbation de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 9 novembre 1988 (no 702/88);

Vu les modifications apportées à la loi portant création d'un droit à un revenu minimum garanti et conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi modifiée du 29 avril 1999;

Considérant qu'attendu que les frais de fonctionnement du Service d'Action Sociale sont avancés par l'Office Social d'Esch/Alzette et remboursés par la suite par l'Etat;

Vu la délibération du 29 mai 2000 dans laquelle la dame Marie-Paule JENNERET, assistante sociale, a été nommée par le conseil d'administration par scrutin secret;

Vu l'avenant du 17 avril 2008 au contrat d'engagement de la dame Marie-Paule JENNERET lequel a réduit le degré d'occupation de Mme Jenneret à 30/40ièmes;

Vu la lettre de démission de la dame Marie-Paule JENNERET en date du 21 septembre 2015;

Vu la délibération du 04 novembre 2015 accordant à la dame Marie-Paule JENNERET démission de ses fonctions au 1er février 2016 ;

Vu la décision du conseil d'administration de l'Office Social, dans sa séance du 27 janvier 2016, d'engager un nouveau titulaire à temps plein;

Vu l'avis favorable du Service National d'Action Sociale dans sa lettre du 25 janvier 2016 à la décision précitée;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

avise favorablement

et à l'unanimité

la décision du Conseil d'Administration de l'Office Social d'Esch-sur-Alzette du 27 janvier 2016 d'engager un assistant social (m/f) sous le statut d'employé communal à raison de 40 heures par semaine et à durée indéterminée pour les besoins du SNAS/SRAS.

en séance

Suivent les signatures

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 02.03.2016

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général Bourgmestre

